

ASSEMBLEE GENERALE 27 JUIN 2026 A ANTIBES

14 h 30 : Vérification des pouvoirs et émargement des délégués des associations sur la feuille de présence

Liste des clubs présents ou représentés

TRINITE SPORTS	AS VENCE
O. ANTIBES JLP	STELLA SPORTS M-RCM
LA SEMEUSE	AS LE BROC
CCCF NICE	PING PASSION CHATEAUNEUF
ASTT VALLAURIS	CTT VILLEFRANCHE CORNE D'OR
LE TT DE MANDELIEU	TEAM LUCIAN TAUT TT 06
GSEM TT NICE	SOPHIA TT
ES VILLENEUVE LOUBET	AS ESCRAGOLLES
CANNET TT	COLOMARS TT
SC MOUANS-SARTOUX	GRASSE TT
TOURRETTE LEVENS	SOSPEL PING
CAS Eaux	

Soit 23 clubs sur 25 (représentant 111 voix sur 123.)

Liste des clubs absents :

MONACO
NICE CAVIGAL

Membres du comité présents :

Stéphanie PROUST Présidente
Nikita IONNIKOFF Vice-Président
Gérard LONGETTI Secrétaire Général
François SAVELLI Trésorier
Pierre BENATO Membre
Yves BERNIER Membre
Patrice CRESTA Membre
Martine DORDOR Membre
Dominique GAIMARD Membre
Bernard GROSSO Membre
Jean-Philippe HAAR Membre

Comité Départemental des Alpes-Maritimes de Tennis de Table
SIRET : 402 836 00044

Correspondance : Mme Stéphanie PROUST – 3, Petit Chemin de Valrose – 06100 NICE - stefyproust@sfr.fr
E-Mail : cdamtt@cdamtt.com - Site Internet : <http://www.cdamtt.com>

Nicole MICHELET Membre
Olivier PERRET Membre
Didier RAZAFINDRALAMBO Membre
Jérôme THOMAS Membre

Membres excusés :

, Michel VASSALLO Membre ;

Invités excusés :

Monsieur LEONETTI Maire d'Antibes, Eric PAUGET Député des AM, Madame Alexandra BORCHIO FONTIMP Sénatrice des AM, Madame Carine PAPY Conseillère Départementale Thierry ALBERTIN Président de la Ligue PACA,

Invités présents

Monsieur Hassan EL JAZOULI Adjoint aux Sports de la ville d'Antibes, Philippe MANASSERO Ancien Président du CDOS, Eric MASSON Directeur de Ligue PACA

15 h 00 : Début Assemblée Générale

Stéphanie PROUST remercie le club d'Antibes de nous recevoir dans ces beaux locaux ainsi que tous les dirigeants présents, soulignant leur très forte participation !

Approbation du compte rendu de l'AG 2025

Après rappel de quelques points principaux de ce Compte Rendu,

Celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport moral de la Présidente Stéphanie PROUST:

Stéphanie PROUST lit son rapport (document dans dossier remis aux clubs) en insistant comme l'année dernière sur le bilan de nos activités et compétitions, sur le développement et les formations, et enfin sur les perspectives d'avenir.

Ce rapport moral est mis à l'approbation des clubs et voté à l'unanimité.

Remise des récompenses

Le Vice-Président Nikita IONNIKOFF procède à la remise des récompenses en appelant tour à tour les représentants des clubs.

Discours des personnalités

Monsieur EL JAZOULI, pris par ses obligations, évoque la position "engagée" de la Ville d'ANTIBES vis-à-vis du sport et en particulier vis-à-vis du Tennis de Table avec la création d'une superbe salle et nous souhaite une bonne assemblée et un bon essor à venir, avant de nous quitter.

Eric MASSON rappelle brièvement les objectifs Fédéraux et ceux de la Ligue en insistant particulièrement sur l'activité "Ping Santé" dans laquelle plusieurs clubs des AM se sont aujourd'hui engagés, ils les en félicite!

Comité Départemental des Alpes-Maritimes de Tennis de Table
SIRET : 402 836 00044

Correspondance : Mme Stéphanie PROUST – 3, Petit Chemin de Valrose – 06100 NICE - stefyproust@sfr.fr
E-Mail : cdamtt@cdamtt.com - Site Internet : <http://www.cdamtt.com>

Monsieur Philippe MANASSERO évoque les activités du CDOS, ses liens avec les différentes disciplines sportives et en particulier avec le Tennis de Table d'autant plus qu'aujourd'hui il est là pour remettre une distinction de choix à un de ses anciens partenaires du Basket Ball en la personne de Nikita IONNIKOFF devenu depuis dirigeant au Tennis de Table et à qui il est très heureux et honoré de remettre la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports.

Cette remise se fait sous les chaleureux applaudissements des participants à l'AG et l'émotion de notre cher récipiendaire !

Rapport d'activités du Secrétaire Général :

Voir (dossier remis aux clubs).

Comme chaque année Gérard LONGETTI commente très brièvement le texte de la plaquette en soulignant que malgré la forte hausse des licences de la saison passée nous avons réussi à faire quelques licences de plus cette saison !

Il souligne les efforts de tous suite aux problèmes soulevés par le manque de salles pour organiser nos compétitions (le Critérium Fédéral en particulier) et au chapitre des bonnes nouvelles la création à venir du club de St Vallier de Thiey dont les dirigeants sont parmi nous aujourd'hui pour notre AG. A noter également en attente la création d'un à la Colle sur Loup.

Il rappelle enfin et encore que François SAVELLI, Nikita IONNIKOFF et lui-même sont toujours à la disposition des clubs pour tout renseignement ou aide sur les dossiers ANS !

Compte rendu financier du Trésorier Général :

Un dossier a été remis aux délégués des clubs présentant à la fois les comptes pour la saison 2025/2026 et le budget prévisionnel pour la saison 2026/2027.

François SAVELLI commente les diapositives projetées sur l'écran géant de la salle.

Comptes saison 2025/2026 :

Bilan au 31 mai 26 :

- L'actif immobilisé a une valeur comptable nulle,
- Pas d'achat immobilisé en 2025/2026,
- Pas de dotation aux amortissements,
- Solde des clubs débiteurs : une facture de régularisation a été envoyée aux clubs le 18 juin,
- Reste à facturer auprès de la Ligue : solde de l'aide de la Ligue dans le cadre de la convention sur le plan de développement, la totalité des parts départementales dues par la Ligue au 30 juin.
- Excédent de l'exercice : **3 747,45 €**.
- Solde des clubs créditeurs : il s'agit principalement de clubs :
 - Organismes de compétitions départementales,
 - Ou avec de nombreux engagés au niveau national au critérium fédéral
 - Ou ayant reçu des aides pour les formations,
 - Ou récompensés dans les challenges développement
- Charges à payer : aides aux déplacements et pour les formations (en attente des justificatifs des clubs), juge-arbitrage des épreuves de juin.

Comité Départemental des Alpes-Maritimes de Tennis de Table
SIRET : 402 836 00044

Correspondance : Mme Stéphanie PROUST – 3, Petit Chemin de Valrose – 06100 NICE - stefyproust@sfr.fr

E-Mail : cdamtt@cdamtt.com - Site Internet : <http://www.cdamtt.com>

Rapprochement bancaire :

- Vérification des soldes comptables par rapport aux relevés bancaires

Compte de résultats :

- Présentation sous deux formes (analytique et comptable)
- Charges :
 - Compétitions :
 - 53% des dépenses correspondent à des sommes bénéficiant aux clubs ou aux licenciés (salles et récompenses)
 - Développement de l'activité :
 - Demandes des clubs sur les aides pour les formations inférieures aux prévisions
 - Aide au club d'Antibes pour le Top 10 européen jeunes
 - Administration / FFTT :
 - Frais déplacements et participation aux développements informatiques FFTT inférieurs aux prévisions
 - Frais de mission du comité directeur inférieurs aux prévisions
 - Exercices antérieurs : quelques frais d'encadrement de regroupements de jeunes arrivés en retard
- Produits :
 - Stabilité de l'aide du Département
 - Subvention ANS (accès difficile)
 - Recettes compétition supérieures aux prévisions (nb engagés au CF)
 - Aide de la Ligue dans le cadre d'une convention
 - Divers - Un montant important d'amendes.

Rapport des vérificateurs aux comptes :

- Le rapport de vérification des comptes, lu à l'assemblée par Nikita IONNIKOFF, recommande de voter le quitus au trésorier.

Vote du quitus au Trésorier :

Les comptes de la saison 2025/2026 sont approuvés à l'unanimité

Désignation des vérificateurs aux comptes :

Aucun candidat ne s'étant proposé pour le second poste de vérificateur Bruno BASSO est donc confirmé dans cette fonction par un vote de l'assemblée, à l'unanimité.

Présentation et vote du budget prévisionnel et des tarifs 2026-2027 :

Le budget prévisionnel 2026/2027 est présenté sur les mêmes documents que le compte de résultats pour permettre une comparaison entre le réalisé de la saison qui se termine et le prévisionnel de la prochaine saison.

Le trésorier rappelle qu'en raison de la baisse des aides publiques (Département et Ministère J&S), le budget ne peut être équilibré que grâce à l'aide financière apportée par la Ligue dans le cadre d'une convention de développement. En l'absence de ce soutien par la Ligue, pour poursuivre les actions existantes, le CDAM devrait demander une contribution supplémentaire aux clubs.

Evolution des tarifs saison 2026/2027.

- En raison des contraintes générées par les absences sur l'organisation de la compétition, les amendes pour absence non justifiées sont augmentées de 10 € (20 → 30 €).
- Les indemnisations pour mise à disposition de salles pour les compétitions sont revues pour s'aligner sur les tarifs de la Ligue :
 - Journée : jusqu'à 16 tables → 160 €
 - Journée : table supplémentaire au-dessus de 16 → 10 €
(ex : 20 tables → 200 €, 24 tables → 240 €)
 - ½ journée : 2/3 du tarif arrondi à l'euro supérieur (ex : 16 tables : 107 €)

Le trésorier rappelle les différentes aides financières que propose le Comité pour soutenir les clubs dans leur développement :

- Aides aux clubs en faveur du haut niveau :
 - Aides aux déplacements CF National (jeunes)
 - N1 : 120 € pour chacun des 4 tours
 - N2 : 80 € pour chacun des 4 tours
 - Championnats de France individuels jeunes :
 - 120 € par participant
 - Actions diverses (sur demande des clubs)
- Aides aux clubs sur formations :
 - Formation arbitres
 - Arbitre de Club gratuite
 - 25 € pour AR et JA1
 - 45 € pour JA2 et JA3
 - Formation entraîneurs
 - 100 € pour AF, JAF ou EF
 - 35 € pour la formation Initiateur de Club
 - Ping Santé : 35 € pour le Module A et 50 € pour le Module B
 - Autres formations : étude de la demande et accord du CD

Comme en 2025/2026, les inscriptions des féminines aux formations fédérales seront prises en charge en totalité par le CDAM (action soutenue par l'ANS).

Comité Départemental des Alpes-Maritimes de Tennis de Table
SIRET : 402 836 00044

Correspondance : Mme Stéphanie PROUST – 3, Petit Chemin de Valrose – 06100 NICE - stefyproust@sfr.fr
E-Mail : cdamtt@cdamtt.com - Site Internet : <http://www.cdamtt.com>

- Aides diverses aux clubs :
 - Nouveau club :
 - Prise en charge du coût des licences traditionnelles à concurrence de 500 €
 - Gratuité de l'inscription de la première équipe en championnat
 - Aides aux déplacements Ch. de France vétérans : 120 €
 - Actions diverses :
 - Aide PPP plafonnée à 250 €,
 - Autres actions sur présentation d'un dossier
- Autres actions :
 - Accès au haut niveau :
 - Organisation des regroupements de l'élite départementale,
 - Déplacement pour deux tournois internationaux (pas d'inter comités en 2025)
 - Promotion des féminines :
 - Prime challenge féminin : 900 €
 - Evalue Ping : favoriser la fidélisation des jeunes joueurs
 - Soutien aux sections sportives dans les collèges sélectionnés.
 - Challenges développement :
 - Challenge développements jeunes : 1500 €
 - Challenge jeunes 4-11 ans : 1500 €

Le trésorier rappelle la liste des priorités fédérales dans le cadre du projet « Fédération à mission » et les exigences qui en découlent sur les actions qui sont éligibles à un soutien par l'ANS. Avec une organisation uniquement axée sur le bénévolat, le CDAM peut difficilement accéder à de nombreux domaines d'action.

Le budget prévisionnel et les tarifs sont approuvés à l'unanimité par les délégués de clubs présents.

Elections des membres du Comité Directeur

Aucune candidate ne s'étant présentée pour le poste réservé « Féminine » le vote prévu à cet effet n'a pas lieu.

Désignation des représentants du CD à la Fédération et à la Ligue

Approbation à l'unanimité des clubs présents de conserver Stéphanie PROUST comme titulaire et Bernard GROSSO et Jean Philippe HAAR comme suppléants.

Questions diverses

Jean-Pierre COGET nous a de nouveau interrogé sur une éventuelle modification du règlement de notre championnat départemental par équipes
 Cette modification pourrait porter sur une limitation des classements dans chaque division soit par des limites entre les totaux des points des différentes équipes d'un club lors d'une journée de championnat (par exemple, maximum 200 points d'écart entre les totaux des points classements de deux équipes de niveau différent).

Comité Départemental des Alpes-Maritimes de Tennis de Table
SIRET : 402 836 00044

Correspondance : Mme Stéphanie PROUST – 3, Petit Chemin de Valrose – 06100 NICE - stefyproust@sfr.fr
 E-Mail : cdamtt@cdamtt.com - Site Internet : <http://www.cdamtt.com>

Le comité répond que ce sujet a été évoqué lors de la réunion de novembre 2025. Les informations sur le fonctionnement de cette règle ont été prises auprès de la Ligue d'Occitanie.

Olivier Perret précise avoir des contacts avec des clubs de cette Ligue et une majorité d'entre eux est défavorable à ce règlement spécifique.

François SAVELLI indique que cette règle est d'un intérêt limité si elle n'est appliquée qu'au niveau départemental et elle pose un problème de logique de « connexion » avec le niveau régional.

Il n'a donc pas été donné suite à ce projet.

La décision du Comité n'ayant pas été formalisée dans le CR de la réunion de novembre 2025, elle le sera lors de la prochaine réunion.

Cette AG 2026 se conclue par le traditionnel Pot de l'amitié.

Le Secrétaire Général
Gérard LONGETTI



La Présidente
Stéphanie PROUST

